



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une scission

Date de publication: SHAB 10.03.2022, **Publication répétée:** 09.03.2022, 11.03.2022

Date d'échéance prévue: 09.03.2023

Numéro de publication: SR02-0000001003

Entité de publication

Kellerhals Carrard Lausanne/Sion SA, Place Saint-François 1, 1003 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une scission Clinique La Prairie S.A.

2. Publication

Organisation transférante:

Clinique La Prairie S.A.
CHE-100.745.342
Rue du Lac 142
1815 Clarens

Organisation reprenante:

NewCo Real Estate

Remarques juridiques:

Les créanciers de l'ensemble des entités participant à la scission peuvent, dans le délai imparti, produire leurs créances et exiger des sûretés des entités participant à la scission. Appel aux créanciers suite à une scission selon art. 45 LFus (société transférante et reprenante)

Remarques juridiques complémentaires:

Alternativement, la société transférante envisage d'opérer la scission par le biais d'un substitut fonctionnel, auquel cas les règles relatives à l'avis aux créanciers et à la garantie des créances, conformément aux articles 45 et 46 LFus, ne seront pas applicables.

Délai : 2 mois à partir de la dernière date de publication

Fin du délai: 11.05.2022

Point de contact:

Clinique La Prairie S.A.
Auprès de M. Stefano Lanna, CFO
Rue du Lac 142
1815 Clarens